

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2023-400

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2023

Sommaire

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprisses (SRPE)

R32-2023-08-07-00013 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - EARL DU SAULE (2 pages)	Page 4
R32-2023-09-06-00009 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - EARL LUSSIEZ (2 pages)	Page 7
R32-2023-07-09-00003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	_
d'exploiter - EARL MALAQUIN (2 pages)	Page 10
R32-2023-08-07-00014 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - EARL PARENT (2 pages)	Page 13
R32-2023-04-14-00011 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - EARL THOOR Patrick (2 pages)	Page 16
R32-2023-07-25-00014 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - EARL VANBOCKSTAEL (2 pages)	Page 19
R32-2023-08-12-00003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - FLAMME Daniel (2 pages)	Page 22
R32-2023-08-20-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - GAEC DE LA CLOUTERIE (3 pages)	Page 25
R32-2023-07-16-00008 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - GAEC DE LA HAUTE CORNEE (2 pages)	Page 29
R32-2023-07-08-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - GAEC DES SITTELLES (2 pages)	Page 32
R32-2023-08-28-00005 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - GAEC DURIEZ (2 pages)	Page 35
R32-2023-08-01-00008 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - GAEC HENNIAUX (2 pages)	Page 38
R32-2023-07-22-00007 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - GAEC L'OMBRE (3 pages)	Page 41
R32-2023-08-01-00009 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - GAEC LES QUARANTE (2 pages)	Page 45
R32-2023-09-05-00038 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - GUIBERT Amélie (2 pages)	Page 48
R32-2023-07-09-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - LARTIQUE Laurie (2 pages)	Page 51
R32-2023-09-03-00001 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - LEBRUN Jean-Luc (2 pages)	Page 54
R32-2023-09-10-00002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - MONTAGNE Jean-François (2 pages)	Page 57

R32-2023-08-02-00005 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - PATOUX Jean-Marie (2 pages)	Page 60
R32-2023-07-11-00010 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - SARL GAZON DE LA FOLIE (2 pages)	Page 63
R32-2023-09-07-00008 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - SCEA DES CHAMPS VERTS (3 pages)	Page 66
R32-2023-08-17-00003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - SCEA DU BON LAIT (2 pages)	Page 70
R32-2023-08-21-00012 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - SCEA GAMEZ DELLEMOTTE (2 pages)	Page 73
R32-2023-08-11-00003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - SCEA GUITTARD SOEURS (3 pages)	Page 76
R32-2023-09-07-00009 - Contrôle des structures - Autorisation tacite	
d'exploiter - SCEA LA FERME DU COQUERETZ (2 pages)	Page 80

R32-2023-08-07-00013

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DU SAULE





Lille, le 05/05/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Cécile DRECQ Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)

cecile.drecq@nord.gouv.fr

Le Directeur EARL DU SAULE Monsieur Matthieu Wattremez 10 rue du 14 juillet 59360 NEUVILLY

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0130

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 06/04/23 sous le numéro 2023-59-0130.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
NEUVILLY	A606 A609 A612 ZM70 ZM71 ZM72 A611 A613	8,5084 ha	EARL PARINGAUX Monsieur Eric PARINGAUX VIESLY
	A610	0,0844 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	8,5928 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 07/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-09-06-00009

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL LUSSIEZ





Liberté Égalité Fraternité

Lille, le 26/05/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Cécile DRECQ Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)

cecile.drecq@nord.gouv.fr

Le Directeur à EARL LUSSIEZ Monsieur Pascal LUSSIEZ 28 rue de la république 59269 ARTRES

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0188

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 28/04/23 sous le numéro 2023-59-0188.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
	ZB120	0,6658 ha	Madame Françoise LECLERCQ FAMARS
	ZB38	5,0194 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	5,6852 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 29/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

 $Suivez-nous\ sur: \underline{facebook.com/prefetnord} - \underline{twitter.com/prefet59} - \underline{linkedin.com/company/prefethdf/}$

- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-07-09-00003

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL MALAQUIN





Lille, le 31/03/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr Le Directeur à EARL MALAQUIN Monsieur Luc MALAQUIN 4 rue Le Forest 59730 BRIASTRE

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0098

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 08/03/23 sous le numéro : 2023-59-0098.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire des communes de :

Communes	Références cadastrales	Superficies	Exploitant antérieur ou preneur en place
BAZUEL	ZC75	1,0900 ha	Monsieur Frédéric DEHAUSSY
LE POMMEREUIL	ZE103	2,8180 ha	BAZUEL
	SUPERFICIE TOTALE	3,9080 ha	DIVEGE

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 09/07/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-08-07-00014

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL PARENT





Lille, le 05/05/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur à

Affaire suivie par : Cécile DRECQ Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30) EARL PARENT

cecile.drecq@nord.gouv.fr

Madame, Monsieur Florence et Thierry PARENT 671 route Nationale

59270 METEREN

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0141

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 06/04/23 sous le numéro 2023-59-0141.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BAILLEUL	YA282 YA170	3,1743 ha	Monsieur Dany GELOEN CAESTRE
	SUPERFICIE TOTALE	3,1743 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 07/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

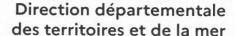
Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

 $Suivez-nous\ sur: \underline{facebook.com/prefetnord} - \underline{twitter.com/prefet59} - \underline{linkedin.com/company/prefethdf/2} - \underline{linkedin.com/company/prefethdf/$

R32-2023-04-14-00011

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL THOOR Patrick





Égalité Fraternité

Lille, le 07/04/23

59630 DRINCHAM

Le Directeur

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

EARL THOOR Patrick Madame, Monsieur Juliette et Patrick THOOR 148 La Place

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30)

annie.coumont@nord.gouv.fr

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0095

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 13/03/23 sous le numéro : 2023-59-0095.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
LOOBERGHE	A257, A547, A1642	8,8895 ha	Terres libres d'occupation
	SUPERFICIE TOTALE	8,8895 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 14/07/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-07-25-00014

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL VANBOCKSTAEL





Lille, le 07/04/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr Le Directeur à EARL VANBOCKSTAEL Grégoire Madame Laurence VANBOCKSTAEL 4 rue du Château 59380 QUAEDYPRE

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0122

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 24/03/23 sous le numéro : 2023-59-0122.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
WEST CAPPEL	B145, B630	2,0414 ha	Monsieur Jean-Michel DERAM WORMHOUT
	SUPERFICIE TOTALE	2,0414 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 25/07/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

 $Suivez-nous\ sur: \underline{facebook.com/prefetnord}-\underline{twitter.com/prefet59}-\underline{linkedin.com/company/prefethdf/}$

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informée de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-08-12-00003

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - FLAMME Daniel





Lille, le 16/05/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur à

Affaire suivie par : Cécile DRECQ Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)

cecile.drecq@nord.gouv.fr

Monsieur Daniel FLAMME 20 B rue des Haies 59132 TRELON

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0145

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 11/04/23 sous le numéro 2023-59-0145.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
OHAIN WD0010	2,2519 ha	Madame Marie-Christine LELEUX GLAGEON	
	SUPERFICIE TOTALE	2,2519 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 12/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-08-20-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC DE LA CLOUTERIE





Liberté Égalité Fraternité

Lille, le 16/05/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr Le Directeur à GAEC DE LA CLOUTERIE Madame Joséphine DUBRAY et Monsieur VAN SPRUNDEL Marc 2 chemin des Herelles 59740 SOLRE LE CHATEAU

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0164

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 19/04/23 sous le numéro : 2023-59-0164.

Vous envisagez de vous installer sur le territoire des communes de :

Communes	Références cadastrales	Superficies	Exploitant antérieur ou preneur en place
	C0651, C0677, C0768	2,2024 ha	EARL DES HERELLES Monsieur Régis VERCRUYSSE SOLRE LE CHATEAU
	C022	0,2843 ha	
	C060, C081	3,5207 ha	
	C0846, C0852, C048, C065, C066	7,6822 ha	
	C14, C15, C16, C17, C37, C61,C62, C64, C78, C79, C80, C1017, C1024	18,2239 ha	
	C056, C059, C063, C082, C853	14,5375 ha	
	C050, C058, C617	7,8125 ha	
	C005, C006	2,2032 ha	Monsieur Marc VAN-SPRUNDEL LEZ FONTAINE
LEZ FONTAINE	U566, U567, U568, U569, U570, U571	3,8215 ha	
	U026, U027	1,8197 ha	
	U619, U509,	9,9764 ha	

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

	U520, U023,		
	U024, U025,		
	U031, U032		
	U063, U064,	9,1166 ha	
Action to the second	U065, U066,		
	U067, U591,		
	U604, U607,		
	U608, U609,		
	U610, U612,		
	U613, U618,		
	U632, U633		
	U661, U662	1,4474 ha	
	U507, U547,	4,9157 ha	
	U548, U650,		
	U660	7,242	
	U634	0,3735 ha	
	U631	0,5500 ha	
	U300, U301,	6,4158 ha	
	U302, U303,		
	U313, U314		
	U40, U41	1,5918 ha	
	U42, U43	1,2205 ha	
DIMONT	WD79	3,9827 ha	No. of the second secon
	WD47, WD82,	2,6192 ha	
	WD83		
DIMECHAUX	U484, U485,	9,5736 ha	
	U486, U489,		
	U490, U492,		
	U508, U509,		
	U526, U537,		
	U539, U540		
	U472, U473,	9,4495 ha	
	U474, U476,	7 - 7 - 7 - 7	
	U479, U284,	1 2 2 3 3	
	U285, U471,		
	U475, U478,		
	U449, U450,		
	U451, U455,		
	U463, U464		
	SUPERFICIE	123,3406 ha	
	TOTALE		

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 20/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-07-16-00008

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC DE LA HAUTE CORNEE





Lille, le 31/03/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr Le Directeur à GAEC DE LA HAUTE CORNEE Messieurs Gérard et Bernard MEURANT 6 Chemin Dame Marguerite – Les Etoquies 59550 LANDRECIES

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0102

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 15/03/23 sous le numéro : 2023-59-0102.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
LANDRECIES	A968	2,0250 ha	Madame Mélanie DROUAULT LANDRECIES
	SUPERFICIE TOTALE	2,0250 ha	LANDRECIES

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 16/07/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-07-08-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC DES SITTELLES





Lille, le 31/03/2023

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr Le Directeur à GAEC DES SITTELLES Messsieurs Benjamin et Luc VERMEULEN 4 rue de Cambrai 59127 ELINCOURT

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0070

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 07/03/23 sous le numéro : 2023-59-0070.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
CLARY	ZN111	0,1660 ha	Monsieur Alain COUPEZ ELINCOURT
	ZK45, ZK46	0,6290 ha	
	ZN102, ZN103	0,8070 ha	
	ZS47	0,2990 ha	
	ZN109, ZS60	0,5045 ha	
ELINCOURT	ZC60, ZC63, ZC64	1,2480 ha	
	ZC57, ZC58, ZC61, ZC62, ZC66	1,2120 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	4,8655 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **08/07/2023** vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-08-28-00005

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC DURIEZ





Lille, le 26/05/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur à GAEC DURIEZ

Affaire suivie par : Cécile DRECQ Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30) Messieurs Jean-Baptiste et Joseph DURIEZ 6 Chaussée Brunehaut

cecile.drecq@nord.gouv.fr

59980 MAUROIS

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0187

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 27/04/23 sous le numéro 2023-59-0187.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BERTRY	ZK29	0,2082 ha	SCEA DE LA LOUVIERE Madame Marianne JOLY BERTRY
	ZK55	1,4153 ha	
	ZH43 ZH44 ZK25 ZK53 ZK54 ZK56 ZK57	36,0750 ha	
	ZK26	0,1257 ha	
	ZK24	9,4607 ha	
	ZH45 ZH46	0,4406 ha	
	ZK27	1,1738 ha	
	ZK28	0,2545 ha	
	ZK30	0,3030 ha	
TROISVILLES	ZE104	1,2530 ha	
	ZE15 ZE74p ZE85 ZE90 ZE91 ZE92 ZE100 ZE102 ZH21 ZH105 ZH106 ZH154 ZH156	35,6038 ha	
	ZH104p	2,8788 ha	
	ZE110	0,2093 ha	

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

SUPERFICIE TOTALE	92,4633 ha	
ZE108	0,2039 ha	
ZE106	0,6814 ha	
ZE93	1,1613 ha	
ZE9	0,8150 ha	
ZE13p	0,2000 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 28/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-08-01-00008

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC HENNIAUX



Direction départementale des territoires et de la mer

Liberté Égalité Fraternité

Lille, le 07/04/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur à GAEC HENNIAUX Madame, Monsieur Annie et Vincent HENNIAUX

Affaire suivie par : Cécile DRECQ Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)

Rue des Egurcies 59212 WIGNEHIES

cecile.drecq@nord.gouv.fr

Objet : contrôle des structures – Demande d'autorisation d'exploiter accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0129

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 31/03/23 sous le numéro 2023-59-0129.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
FERON	B1004 B1006	1,9975 ha	Monsieur Yves MARCHAND FERON
	SUPERFICIE TOTALE	1,9975 ha	TERON .

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 01/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-07-22-00007

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC L'OMBRE





Liberté Égalité Fraternité

Lille, le 07/04/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Cécile DRECQ Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30) cecile.drecq@nord.gouv.fr Le Directeur à GAEC L'OMBRE Madame, Messieurs Elisabeth, Pièrre-Marie et Anthony BRUNOIS 2 bis les Orniaux 59219 ETROEUNGT

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0111

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 21/03/23 sous le numéro 2023-59-0111.

Vous envisagez de constituer une société après l'installation d'Elisabeth et d'Anthony sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ROCQUIGNY (02)	AM22	2,2185 ha	GAEC DE CLOUSSY Messieurs Bernard, Jean-Paul, Jean-Claude et Pierre- Marie BRUNOIS ETROEUNGT
ETROEUNGT	D211 D213 D338 D339 D342 D343 D344 D377 D391 D393 D397 D407	13,7409 ha	
	C87 C89 C90 C94 C95	5,8314 ha	
	D383 D387 D388	2,7710 ha	
	B111 B114 B115 B989 B990 B992 B995 B999 D189 D190 D204 D210 D214 D330 D332 D341 D370 D371 D372 D373	23,0636 ha	

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

	D374 D375 D376 D379		
	B102 B103	18,8641 ha	
	B118 B126	10,0041111	
	B128 B137		
	B266 B810		
	B850 B855		
	B955 D174		
	D175 D178		
****	ZA20		
	B440 B445 B733 B734	5,7549 ha	
	B901 B902		
	D60 D59 D61	7,9193 ha	
	D421 D424		
*	D427		
	D25 D173	2,2551 ha	
	B104 B113	15,7529 ha	
	B119 B120		
	B130 B131		
	B132 B133		
	B134 B135		
	B450 B954 B956		
	C196 C203	3,0450 ha	
	B116 B117	5,7276 ha	
	B242 B245	5,7276 Ha	
	D69 D71 D54	19,7209 ha	
	D55 D67 D72		
	D73 D74		
	D179 D185		
	D212 D218		
	D68 D238		
	D240 D301		
	D302 D314 D321 D443		
	B182 B185	3,4751 ha	
	B917 B921	3,4751 Ha	
	D176 D177	11,3756 ha	
	D181 D340	11,0700114	
	D345 D365		
	D366 D367		
	D368 D369		
	D409		
	D378 D386	2,8592 ha	
	D392		
	B179 B180	2,4002 ha	
	B181 B756		
	B575	4 0005	
	B127 B167	1,6625 ha	
	B801	0.7050	
	B129 B136 B175	2,7959 ha	
FÉRON	B661 B663	2 0079 ha	
FERUN	B668	2,9978 ha	
LAROUILLIES	U368 U370	20,2422 ha	
011110	U380 U582		
	U586 U588		
	U590 U591		
	U592 U593		
	U594 U595		
	U596 U597		

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

 $Suivez-nous\ sur: \underline{facebook.com/prefetnord} - \underline{twitter.com/prefet59} - \underline{linkedin.com/company/prefethdf/}$

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 22/07/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-08-01-00009

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC LES QUARANTE





Lille, le 07/04/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr

Le Directeur à GAEC LES QUARANTE Messieurs SENECAIL Damien et DESRUELLES Valentin 205, Les quarante 59244 CARTIGNIES

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0127

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 31/03/23 sous le numéro : 2023-59-0127.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire des communes de :

Communes	Références cadastrales	Superficies	Exploitants antérieurs ou preneurs en place
BEAUREPAIRE/ SAMBRE	A288, A289, A290, A295, A316, A317, A318, A324, A328	6,9665 ha	EARL DES HAIES VIVES Monsieur Carol BULCKE PRISCHES
	B647	0,6551 ha	
POIX DU NORD	A1577, A1578	4,7035 ha	GAEC DESAINT Frères POIX DU NORD
	SUPERFICIE TOTALE	12,3251 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 01/08/2023 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-09-05-00038

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GUIBERT Amélie





Fraternité

Lille, le 02/06/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr

Madame Amélie GUIBERT 3 rue du 8 mai 1945 59560 COMINES

Objet: contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0194

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 04/05/23 sous le numéro : 2023-59-0194.

Vous envisagez de vous installer sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
PREMESQUES	A1230, A3320, A1143, A2088, A1503	1,7336 ha	M. LHERMITTE Joël
	SUPERFICIE TOTALE	1,7336 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 05/09/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informée de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-07-09-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - LARTIQUE Laurie





Lille, le 31/03/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur à

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr

Madame Laurie LARTIQUE 4 place Romain Rolland 59188 ST VAAST EN CAMBRESIS

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0084

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 08/03/23 sous le numéro : 2023-59-0084.

Vous envisagez de vous installer sur le territoire de la commune de :

Commune	Références cadastrales	Superficies	Exploitant antérieur ou preneur en place
SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI	ZH146 (A et B), ZH147, ZH149, ZH151	10,7010 ha	Monsieur Alexandre LARTIQUE
	ZH148 0,9850 ha	ST HILAIRE LEZ CAMBRAI	
	ZH144, ZH145, ZH153	1,9930 ha	The state of the s
	SUPERFICIE TOTALE	13,6790 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 09/07/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informée de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-09-03-00001

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - LEBRUN Jean-Luc





Lille, le 02/06/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur à

Affaire suivie par : Cécile DRECQ Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30)

cecile.drecq@nord.gouv.fr

Monsieur Jean-Luc LE BRUN 118 rue du Préfet Collignon 29100 DOUARNENEZ

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0176

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 02/05/23 sous le numéro 2023-59-0176.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
HESTRUD	A212	0,0428 ha	Terres libres d'occupation
	SUPERFICIE TOTALE	0,0428 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 03/09/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

 $Suivez-nous\ sur: \underline{facebook.com/prefetnord} - \underline{twitter.com/prefet59} - \underline{linkedin.com/company/prefethdf/2} - \underline{linkedin.com/company/prefethdf/$

R32-2023-09-10-00002

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - MONTAGNE Jean-François





Lille, le 02/06/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr

Monsieur Jean-François MONTAGNE 227 rue Régnier Leclercq Aux 2 Girouettes 59660 MERVILLE

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0193

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 09/05/23 sous le numéro : 2023-59-0193.

Vous envisagez de vous installer sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
MERVILLE	ZP447	1,1842 ha	Terres libres d'occupation
	SUPERFICIE TOTALE	1,1842 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 10/09/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-08-02-00005

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - PATOUX Jean-Marie





Fraternité

Lille, le 07/04/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations Le Directeur

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr

Monsieur Jean-Marie PATOUX 21 rue Pasteur 59217 CARNIERES

Objet: contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0128

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 01/04/23 sous le numéro : 2023-59-0128.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
CARNIERES	ZD108, ZD109, ZC30	1,4870 ha	Monsieur Michel PATOUX CARNIERES
	ZB226	0,1238 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	1,6108 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 02/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-07-11-00010

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SARL GAZON DE LA FOLIE





Lille, le 31/03/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr Le Directeur à SARL GAZON DE LA FOLIE Monsieur Benoît DUPONT 1 chemin vert 62860 BOURLON

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0104

Monsieur.

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 10/03/23 sous le numéro : 2023-59-0104.

Vous envisagez de vous installer sur le territoire des communes de :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
FONTAINE NOTRE DAME	ZS45	2,7198 ha	EARL DE FRANCQUEVILLE Monsieur Hubert DE FRANCQUEVILLE FONTAINE NOTRE DAME
CANTAING SUR ESCAUT	ZD83, ZC17 (en partie)	11,3728 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	14,0926 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 11/07/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-09-07-00008

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA DES CHAMPS VERTS





Lille, le 02/06/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur à

Affaire suivie par : Cécile DRECQ Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30) SCEA DES CHAMPS VERTS andine et Dominique SPRIFT

Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30 cecile.drecq@nord.gouv.fr

Madame, Monsieur Amandine et Dominique SPRIET et Monsieur Marc-Antoine DETANGER 10 rue de la Broye

59710 ENNEVELIN

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0165

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 06/05/23 sous le numéro 2023-59-0165.

Vous envisagez de constituer une société avec l'installation de Madame Amandine SPRIET et Monsieur Marc-Antoine DETANGER sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ENNEVELIN	ZN48	0,3382 ha	SCEA DE LA BROYE Madame , Monsieur Thérèse et Dominique SPRIET ENNEVELIN
	ZM50	3,4447 ha	
	ZE56	0,7911 ha	
	ZN66 ZM42	2,2429 ha	
	ZM94	0,4621 ha	
	ZA12 ZM80 ZN36	4,4145 ha	
	ZM16 ZM20	1,5833 ha	
	ZA23 ZA24 ZM102 ZM103	1,8429 ha	
	ZN48	0,3382 ha	
	ZL4	0,7474 ha	
	ZM84	0,9734 ha	
	ZM48	0,3431 ha	
	ZA14 ZM40	1,4923 ha	
	ZM95	0,4220 ha	
	ZM97 ZM81 ZL44	4,5959 ha	
4	ZN52	4,6045 ha	
	ZB14	3,2919 ha	
	ZM93	0,4977 ha	

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 07/09/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-08-17-00003

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA DU BON LAIT





Lille, le

2 8 JUIN 2023

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Le Directeur

Affaire suivie par : Cécile DRECQ Tél.: 03 28 03 86 63 (de 9h00 à 11h30) SCEA DU BON LAIT

Madame Justine SALANGROS et Monsieur Nicolas **HOLLANDTS**

cecile.drecq@nord.gouv.fr

35 rue des Egurcies 59212 WIGNEHIES

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter accusé-réception du dossier complet - ANNULE ET REMPLACE

Réf.: 2023-59-0147

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 16/04/23 sous le numéro 2023-59-0147.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire des communes de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
WIGNEHIES	WB12 WC136 WC131	7,3716 ha	Monsieur Francis PAINCHART
	WA16 A0099 A0156 WA0018 WA0031 WB0011 WB0016 WC0002	11,6170 ha	WIGNEHIES
	A152 A153 A326 A328 WC62 WC66 WC68 WC77 WC9	9,7437 ha	
	WA21	0,7900 ha	
	WA4 WA7	10,3505 h	
ROCQUIGNY (02)	AN0048 AO0005	1,6064 ha	
	AN60 AN73	2,9590 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	44,4382 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 17/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-08-21-00012

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA GAMEZ DELLEMOTTE





Lille, le 17/05/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr Le Directeur à SCEA GAMEZ DELLEMOTTE Monsieur Sébastien GAMEZ 38 rue d'Eswars 59400 CAMBRAI

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0169

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 20/04/23 sous le numéro : 2023-59-0169.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
RAMILLIES ZC136	0,6560 ha	Monsieur Pierre DELEAU CAMBRAI	
	SUPERFICIE TOTALE	0,6560 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 21/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-08-11-00003

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA GUITTARD SOEURS





Fraternité

Lille, le 05/05/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr

Le Directeur SCEA GUITTARD SOEURS Mesdames Emeline et Severine GUITTARD 41 rue Pasteur 59167 LALLAING

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0097

Mesdames,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 10/04/23 sous le numéro : 2023-59-0097.

Vous envisagez de vous installer sur le territoire des communes de :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place	
FLINES LEZ RACHES	ZA30	0,8390 ha	Madame Françoise GUITTARD	
	ZA33	0,9700 ha		
	ZA6, ZA11	7,4340 ha		
	B534, B535	2,0480 ha		
	ZA32	0,0560 ha		
	ZA27	1,2190 ha		
	ZA34	1,4690 ha		
	B536, B537	2,0884 ha		
	ZA26	0,9300 ha		
	ZA31	0,0470 ha		
LALLAING	ZB44	0,2920 ha		
	ZB207, ZB209, ZB231, ZB232, ZB233	0,8811 ha		
	ZB59	0,1230 ha	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	ZB46	0,1410 ha		
	ZB43	0,1370 ha		
	ZB65	0,4290 ha	•	
	ZB225, ZB224, ZB37, ZB230	3,6680 ha		
	ZB60	0,1930 ha		
	ZB17, ZB64,	1,6520 ha		

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

	ZB70, ZB75		
	ZB20	0,1500 ha	
	ZB66	0,3050 ha	
	ZB19	0,1210 ha	
	ZB67	0,2070 ha	
	ZB68	1,1920 ha	
	ZB4	0,0680 ha	
	ZB71	0,3930 ha	
	ZB62	0,3970 ha	
	ZB5	0,1270 ha	
	ZB1,ZB3	0,8180 ha	
	ZB72	0,0920 ha	
	ZB45, ZB63,	0,9970 ha	
	ZB73, ZB74		
	ZB61	0,2060 ha	
SIN LE NOBLE	ZD99	0,4040 ha	
	ZC111	0,2400 ha	
	ZC109	0,2230 ha	
	ZC7	3,7960 ha	
	ZC65, ZC106,	4,9900 ha	
	ZC107		
	ZD109	0,4270 ha	
	ZD114	0,8650 ha	
	ZC108, ZB11	3,5270 ha	
	ZD104	0,1390 ha	
	ZC110, ZD87,	19,4790 ha	
	ZD105, ZD116,		
	ZD124, ZD125,		
	ZD85, ZD101,		
	ZD102, ZD108,	*	
	ZD110, ZD111,		
	ZD112,ZD113		
	ZC112	0,8400 ha	
	ZD100	1,2590 ha	
	ZD115	0,1370 ha	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	ZD106, ZD107	0,5330 ha	
	ZD103	0,1240 ha	
MONTIGNY EN	AA42, AA44,	1,1633 ha	
OSTREVENT	AA181, AA183	0.50441	
	AA35, AA43,	0,5841 ha	
	AA45	0.5000 h-	
	AA158, AA161,	0,5889 ha	
	AA165, AA168, AA169, AA177,		
	AA180, AA182,		
	AA160, AA162,		
	AA170		
	AA47, AA166,	0,8372 ha	
	AA167,AA178	3,0072110	
	AA38, AA179	0,3549 ha	
	A118, A119	0,1470 ha	
	AA53	0,8326 ha	
	AA34,	0,4249 ha	
	AA36,AA37		
	AA67	0,2234 ha	
	AA46	0,2421 ha	
	AA51	0,5468 ha	
	AA157, AA159	0,1153 ha	
			Lance Control of the

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

	SUPERFICIE TOTALE	76,0854 ha		
	AM46	0,8641 ha		
DOUAI	AM45	0,8642 ha		
	Al31, Al32	0,6150 ha		
	AI62	0,6103 ha		
WAZIERS	AI61	0,3988 ha		

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 11/08/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informées de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

R32-2023-09-07-00009

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA LA FERME DU COQUERETZ





Lille, le 02/06/23

Service Economie Agricole Structures et renouvellement des exploitations

Affaire suivie par : Annie COUMONT Tél.: 03 28 03 86 68 (de 9h00 à 11h30) annie.coumont@nord.gouv.fr Le Directeur à SCEA LA FERME DU COQUERETZ Mesdames Marie et Amandine CHARLES 1598 rue Gambetta 59184 SAINGHIN EN WEPPES

Objet : contrôle des structures - Demande d'autorisation d'exploiter

accusé-réception du dossier complet

Réf.: 2023-59-0152

Mesdames,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le 06/05/23 sous le numéro : 2023-59-0152.

Vous envisagez de vous agrandir sur le territoire de la commune de :

Commune	Référence cadastrale	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
FOURNES EN WEPPES	ZE44	9,6130 ha	Madame Lysiane LIENART FOURNES EN WEPPES
	ZE5	0,6401 ha	
	SUPERFICIE TOTALE	10,2531 ha	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 07/09/23 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr:

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informées de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Directeur, La Cheffe du Service Économie Agricole

Anne-Sophie DELSAUX

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

 $Suivez-nous\ sur: \underline{facebook.com/prefetnord} - \underline{twitter.com/prefet59} - \underline{linkedin.com/company/prefethdf/}$